

# Plan Fanfares 2022

Présentation en Hauts-de-France



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**FEDERATION HAUTS-DE-FRANCE**



# Contexte

- Initiative de la députée Anne-Laure CATTELOT de soutenir les harmonies et fanfares
- Attention conjointe des ministères de la Culture et de la cohésion des territoires sur le sujet
- Concertation avec les fédérations musicales (CFBF, CMF, FSCF, UFF)
- Mise en place d'un plan global de deux ans (2021-2022), doté de 1,5 millions d'€ sur 2 ans du MCC dont 900 000 € délégués aux DRAC et 500 000 € sur 2 ans, du Ministère de la Cohésion des Territoires

# Mise en place en Hauts-de- France

- Le volume d'associations potentiellement concernées en Hauts-de-France (+- 1000) a nécessité la mise en place d'un dispositif spécifique
- Création d'un site unique de présentation et de gestion du plan Fanfares : <https://www.planfanfares-hautsdefrance.fr>
- Mise en place d'un partenariat entre
  - La Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France
  - Les 4 fédérations régionales présentes sur le territoire
    - CFB&F Hauts-de-France
    - CMF Hauts-de-France
    - FRSM Hauts-de-France
    - UFF Hauts-de-France

# Principes Généraux

- La demande doit reposer sur un ou plusieurs axes :
  - Axe 1: Accompagnement des artistes amateurs
  - Axe 2 : Développement de partenariats et de collaborations
  - Axe 3 : Soutien aux initiatives structurantes rayonnant sur un territoire élargi
- Pas d'aide pour des demandes de matériel (instruments par exemple) qui ne sont pas accompagnées d'un projet artistique et culturel le justifiant
- Montant maximal du soutien à hauteur de 50% du projet, plafonné à 10 000 € (axes 1 & 2)
- Priorité aux associations n'ayant pas bénéficié d'un soutien en 2021
- Ce dispositif n'est pas à confondre avec le FEIACA

# Axe 1

## Accompagne ment des artistes amateurs

- Ce qui est soutenu
  - Actions de formation des amateurs (stage, master class, résidence, atelier...);
  - Ouverture artistique (commande d'œuvre, composition, ouverture à de nouveau répertoire, ouverture à de nouvelles disciplines...);
  - Formation des encadrants permettant d'approfondir leurs compétences artistiques, pédagogiques et l'acquisition de nouveaux répertoires.
- Des exemples
  - Accueil d'un intervenant ponctuel pour redynamiser la structure après covid
  - Soutien à la polyvalence instrumentale (tambours/percussionnistes, ...)
  - Découverte de répertoires inconnus (jazz, ...)
- Pièges à éviter
  - Soutien d'actions déjà en place
  - Complément d'un déficit structurel ou conjoncturel
- Nos conseils
  - Menez une réflexion sur votre projet associatif et culturel: vos forces, vos faiblesses, où souhaitez vous aller
  - Échangez avec vos fédérations sur votre participation aux actions de formation (stages)

## Axe 2

# Développement de partenariats et de collaborations

- Ce qui est soutenu
  - Développer les rencontres et échanges entre orchestres ;
  - Générer des projets entre associations avec les conservatoires et l'ensemble des ressources culturelles du territoire. Ce point fera l'objet d'une attention particulière ;
  - Favoriser le dialogue inter-fédérations pour permettre la mise en œuvre de projets communs dans un esprit de coopération ;
  - Développer des projets associant sport et culture, notamment dans le cadre de la préparation des Olympiades culturelles (JO Paris 2024), pour valoriser les collectifs amateurs musicaux.
- Des exemples
  - Montage d'une rencontre musicale à l'échelle d'une intercommunalité avec approche innovante (rassembler les percus pour former une Batucada éphémère, ...)
  - Proposer un projet en lien avec une école de musique intercommunale ou un conservatoire
  - Mise en place d'animations en marge d'événements sportifs
- Pièges à éviter
  - Festival déjà en place et déjà soutenu par ailleurs
  - Demande de financement pour payer un voyage
- Nos conseils
  - Montrez en quoi l'échange mis en place entre en cohérence avec votre projet culturel
  - Identifiez des partenariats, des coconstructions (échanges musique-théâtre, ...)

## Axe 3

# Soutien aux initiatives structurantes rayonnant sur un territoire élargi

- Les projets de l'axe 1 et de l'axe 2 ainsi que les initiatives fédératives qui comporteront une structuration à dimension territoriale élargie (départementale ou régionale par exemples) donneront lieu à une attention particulière
- Ce volet concerne principalement les fédérations régionales et unions départementales

# Bilan 2021

- **Bilan national**
- 230 projets soutenus sur 310 déposés pour un montant de 805 331 euros, 3 DRACs ont abondé ce plan par des financements complémentaires dont la DRAC des Hauts-de-France.
- **Bilan pour les Hauts-de-France :**
- 72 projets portés par des sociétés musicales ont pu être soutenus à hauteur de 100 000 euros
- 40 000 euros ont permis de soutenir des projets portés de manière transversale par les fédérations
- 10 000 euros ont été accordés pour la création et l'animation du site internet

# Bilan National 2021

REGION	Total projets	Total Subvention demandée	Projets soutenus	Total subventions attribuées	Dont subventions complémentaires de la DRAC
AUVERGNE RHONE ALPES	61	352 050 €	37	120 381 €	20 380 €
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	32	176 680 €	19	100 000 €	15 000 €
BRETAGNE	9	41 800 €	7	36 000 €	
CENTRE VAL DE LOIRE	13	110 891 €	6	26 000 €	
CORSE	1	12 514 €	1	10 000 €	
GRAND EST	31	168 819 €	13	48 000 €	
GUADELOUPE	2	29 000 €	2	20 000 €	
GUYANE	1	3 000 €	1	3 000 €	
HAUT-DE-FRANCE	74	110 000 €	74	149 950 €	20 000 €
ILE-DE-FRANCE	14	79 525 €	8	37 000 €	
LA REUNION	1	10 000 €	1	6 000 €	
MARTINIQUE	3	43 000 €	3	19 000 €	
NORMANDIE	10	44 652 €	9	33 000 €	
NOUVELLE AQUITAINE	22	162 883 €	16	80 000 €	
OCCITANIE	14	119 941 €	12	45 000 €	
PACA	10	50 364 €	10	31 000 €	
PAYS DE LOIRE	16	80 546 €	11	41 000 €	
<b>Total général</b>	<b>310</b>	<b>1 595 665 €</b>	<b>230</b>	<b>805 331 €</b>	<b>55 380 €</b>

# Bilan Hauts-de-France

Région	N°	Département	Nb Projets
HDF	02	Aisne	3
	59	Nord	30
5/5 Dpts	60	Oise	6
	62	Pas-de-Calais	24
	80	Somme	11

- Un projet peut concerner plusieurs sociétés musicales qui se sont associées pour déposer un dossier.
- Les projets validés l'ont été autour des enjeux de professionnalisation des intervenants, d'aides à la reprise aux moyens de master class, de jumelages, de rencontres entre harmonies, mais aussi autour de créations, ou de rencontres insolites renouvelant afin d'inciter de nouveaux musiciens à rejoindre ces ensembles

## Quelques exemples de projets retenus en 2021

- Spectacle –cabaret à Burbure 62, par le CREMA (collectif représentant les musiques amateur) permettant d'associer Théâtre et musique. Arrangement d'une œuvre musicale réalisé par Samuel Ternoy, professeur de piano au Conservatoire communautaire Bethune Bruay proposé aux harmonies du territoire, permettant de toucher 22 associations adhérentes.
- Gardons la Flamme, à Croisilles 62, CMF en lien avec la communauté de communes Sud Artois, labélisé Terre de jeux 2024.
- Battle d'orchestres d'écoles de de musique Ecaillon , 59, UFF, pour une nouvelle forme de rencontre et d'émulation
- Rencontre entre l'Harmonie de Crespin , 59 ,CMF, et le groupe de rock powershake orchestrash (59)
- Fanfare Municipale La Férimoise 59, FRSM, invite l'harmonie de Leforest (62 de l'agglomération d'Hénin-Carvin) pour ses 90 ans.
- le projet d'Oulchy-le-Château, 02, CFB&F , commande d'œuvre auprès de deux compositeurs
- Stations, création d'une œuvre originale autour du thème du deuil , Orchestre d'Harmonie de Roye CMF, avec Jérémie DUFORT, tubiste
- le projet de l'harmonie de Chambly 60, UFF rencontre avec un violoncelliste
- le projet de l'harmonie d'Auchy les Hesdin, FRSM, jeune génération de chef qui cherche à renouveler la pratique au travers d'une rencontre/création
- Etc.

# Modalités de dépôt

- Quelques rappels budgétaires
  - Utilisez de préférence le modèle proposé
  - Équilibrez vos budgets prévisionnels
  - Le budget du projet doit faire apparaître l'aide au titre du plan Fanfares
  - Les ratios doivent être respectés (ex: pas plus de 50% du budget hors bénévolat)
- Présentation de votre projet
  - Pour qui → qui sera concerné par votre demande
  - Pour quoi → quel est l'objectif recherché
  - Comment → quel moyen vous mettez en œuvre
  - Quand → calendrier prévisionnel de mise en place
- Pièces complémentaires qui permettront de mieux cerner l'univers où vous évoluez
  - Bilans 2020 et 2021
  - Impact covid
- Profitez de la zone « Commentaire ou informations diverses » pour donner tout élément de contexte qui permettra à la commission de comprendre au mieux votre demande

# Processus d'instruction

- 15 mars: date limite de dépôt du dossier
  - *Vous devez impérativement recevoir un accusé réception par mail à conserver; si ce n'est pas le cas, considérez votre dossier comme non déposé*
- Une commission se réunira et
  - Vérifiera l'éligibilité de la demande
  - Contrôlera le montant demandé
  - Étudiera la demande
  - Fera une première proposition
- Les demandes seront ensuite consolidées et les propositions revues
- Enfin un arbitrage final sera rendu

# Processus de mise en œuvre des aides

- Fin juin: annonce des décisions
  - Affichage de la décision reçu/non reçu sur le site plan Fanfares et désignation d'une fédération musicale gestionnaire
- Téléchargement des pièces à produire et envoi de celles-ci complétées à la fédération gestionnaire
- Versement de l'aide
- Point à mi parcours de la réalisation du projet
- Bilan en fin de projet
  - Quantitatif, qualitatif et financier

Merci de votre  
attention

[contact@planfanfares-hautsdefrance.fr](mailto:contact@planfanfares-hautsdefrance.fr)